



Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc

De la F.R.B.T.A, association sans but lucratif.

Renaix, le 30 octobre 2006.

PV du CA du 27 octobre 2006.

Présents : L.Lejeune, P.J.Lemaire, D.Fievet, M Ronsse, J.C.Milani, G.Delcominette
P.De Maere et M.Van Vlanderen.

Excusés : M. Verstraeten et P. Wiggeleer.

Absent : P.Meunier, G.Deltour et J.Rolin.

Ouverture de séance : 19h45

ORDRE DU JOUR :

1. Accueil par le Président :

Le Président ne peut être présent pour raison familiale. Le Secrétaire général accueille en son nom, les administrateurs et délégués présents.

2. Comité d'accueil:

Transferts :

Le conseil d'administration étendu aux délégués, réuni dans les conditions requises par les statuts, entérine les transferts de 22 membres (copie de la liste jointe à la présente a été remise aux administrateurs et délégués).

Les demandes de transfert sont archivées par le Secrétaire général.

Les transferts 2006-2007 concernent 22 archers, 11 cercles de départ et 9 cercles d'arrivée.

Le secrétaire général va envoyer un courrier aux cercles d'arrivée pour les informer que les transferts ont été acceptés par le comité d'accueil.

Nouveaux membres :

Le conseil d'administration étendu aux délégués, réuni dans les conditions requises par les nouveaux statuts, entérine l'inscription de 9 nouveaux membres 2006 et de 150 nouveaux membres 2007 (copies des listes jointes à la présente ont été remises aux administrateurs et délégués).

2006 : 9 nouveaux membres dans 4 cercles

2007 : 150 nouveaux membres dans 30 cercles.

Bruxelles : 20 mbres / 3 clubs	Brabant : 30 mbres / 3 clubs
Hainaut : 21 mbres / 9 clubs	Liège : 5+20 mbres / 2+3 clubs
Namur : 31 mbres / 4 clubs	Luxembourg : 3+20 mbres / 1+5 clubs
Nature : 1 mbre / 1 club	Médiéval : 8 mbres / 3 clubs

COTISATION 2007 : Nouveaux membres : 150
Réinscriptions membres : 1102
Total 1252

Pour INFO, nombre de membres fin août 2006 : 1806

nombre de membres 2006 n'ayant pas encore payé 2007 : 704

Remarque : cette année est une année de transition ... certains archers qui ne participent à aucune compétition en salle, attendent pour payer, puisque l'assurance les couvre jusqu'au 31 décembre 2006.

Agréations provisoires :

Le conseil d'administration étendu aux délégués, réuni dans les conditions requises par les nouveaux statuts, accorde l'agrément provisoire aux cercles : « Les Archers de Cervia » à Chièvres en province du Hainaut et « Les Archers du Try-Lambord » à Gembloux en province de Namur.

L'agrément définitive sera demandée à l'approbation de l'AG en février 2007.

Les deux cercles ont reçu : - Courrier expliquant les exigences LFBTA d'agrément.

- Statuts LFBTA + pourquoi une licence.

- Adresses CA et délégués LFBTA

- Assurance LFBTA (conditions générales et particulières), l'explication de la couverture en

Responsabilité Civile, un document pour déclaration d'accident et la marche à suivre pour déclarer un accident.

- Statuts types pour ASBL Club de Sport.

« **Les Archers de Cervia** » : cercle Tir Médiéval et Tir Nature, Président : Mr. Marc Somers.
Actuellement Association de Fait de +/- 20 membres pour commencer.
Peuvent disposer de deux locaux communaux (Tir Salle), d'un terrain et d'un Bois (ou ils envisagent d'installer un circuit permanent d'entraînement « Tir Nature/3D »).
Agrément provisoire sous le n°317 et le sigle ACC.

« **Les Archers du Try - Lambord** » : cercle Tir Nature, ASBL en devenir.
Président : Mr. Pol Emile Dujardin
Secrétaire : Melle Julie Dujardin
Trésorière : Mme Collette Gheysen
Agrément provisoire sous le n°707 et le sigle ATL.

Le secrétaire général va envoyer un courrier aux deux cercles pour les informer que le comité d'accueil leur accorde l'agrément provisoire.

3. Rapport du Secrétaire général :

3.1 Approbation des PV des CA du 14 juillet 2006 et du 15 septembre 2006 :

Les projets des Procès Verbaux des CA du 14-07-2006 et du 15-09-2006, n'ayant suscité aucune remarque, ils sont acceptés.

3.2 Courrier :

21 sep : lettre à la ville de Bruxelles demande d'un « laisser passer permanent pour accès au siège social » pour chaque membre du CA (rappel) toujours pas de réponse.

02 oct : démission délégué arbitrage « Tir Nature » courriel.

05 oct : commande de 2500 pochettes en plastique transparent pour protection des carnets de tir.

06 oct : recensement LFBTA, a pour but de mieux cerner la répartition des différentes disciplines au sein de la LFBTA.

06 oct : AXA assurance accident de travail : faire ajouter un équivalent temps plein (actuellement seul l'employé administratif est couvert).

16 oct : Convention « Dats24-FRBTA » : signée et envoyée au Président du National, pour suite voulue.

16 oct : Repobel, déclaration nombre photocopies LFBTA 2005-2006 protection des droits des auteurs.

26 oct : Convention AISF/Ethias/LFBTA, carte « Sport Avantage » : signée et envoyée à l'AISF.

26 oct : liste de membres envoyée à « Dats 24 ».

La carte « DATS24 », de quoi s'agit-il ? : cette carte permet d'obtenir une réduction de 0,0185€/L sur le prix affiché à la pompe des stations DATS24, les stations de carburant du groupe COLRUYT.

Chaque membre LFBTA sera contacté personnellement. Chaque membre peut obtenir jusqu'à 2 cartes nominatives pour les membres de sa famille.

La carte « Sport Avantage », de quoi s'agit-il ? : cette carte est une initiative de l'AISF en collaboration avec ETHIAS et les fédérations sportives francophones. Cette carte sera à la fois la carte de licence de la fédération et la carte permettant de bénéficier des remises négociées par l'AISF. Elle sera imprimée par ETHIAS au format bancaire. Elle présentera le logo AISF (celui-ci permet de profiter des avantages). Le recto sera aux couleurs de la LFBTA.. Chaque membre recevra une carte à son nom ainsi qu'un document explicatif concernant son utilisation.

Le site www.sportavantages.be présente l'action, les partenaires et l'évolution au cours de l'année.

Quelques partenaires de l'opération Octa+ (carburant), Sport et Vie (revue), Hertz (location véhicules), ibis (hôtels), Walibi (parc d'attraction),

3.3 ADEPS - LFBTA :

En contrôlant la comptabilité de l'ADEPS, la cour des comptes a mis à jour des irrégularités, des tentatives de fraudes dans la gestion du Plan Programme de la LFBTA pour les années 2003, 2004 et 2005.

La somme de 31.503,58€ (1.270.851,27 Bcf) est réclamée à la LFBTA. Cette somme sera récupérée par compensation par l'administration : retenues sur les prochaines subventions à recevoir par la LFBTA, jusqu'à épuration de la dette.

Il apparaît à la lecture des documents envoyés par l'ADEPS, pour étayer leur démarche, que la LFBTA a introduit (à plusieurs reprises) la même facture dans deux programmes subsidiaires : « Plan Programme stage de pré - compétition » et « Promotion du sport et notoriété ».

(Une copie des documents est jointe à la présente).

A la réception du recommandé envoyé par l'ADEPS, un CA restreint a siégé dans l'urgence le mercredi 27 septembre 2006. (CA au complet, JC Milani excusé donnant procuration au Secrétaire général).

L'urgence était d'analyser l'impact de la nouvelle sur la situation financière de la Ligue

Après analyse de « l'étude prévisionnelle de la situation financière de la LFBTA », préparée par le trésorier, il ressort que nous pourrions faire face au remboursement et continuer les politiques sportives et autres amorcées ces derniers mois ... Ce constat nous permet de ne pas succomber à la sinistrose, mais il va de soi que la prudence devra être de mise.

(Une copie du document du trésorier est jointe à la présente).

Pourquoi cette astuce, supposée et annoncée comme géniale, n'a pas été découverte avant aujourd'hui :

- par l'administration ? : cela ne peut découler que du manque de communication entre les différents services de l'ADEPS.

- lors des contrôles de la comptabilité par les « vérificateurs aux comptes » : l'écriture indiquant le paiement de chaque facture n'apparaît dans la comptabilité qu'une seule fois (normal).

Tandis que les écritures correspondant aux versements ADEPS, elles indiquent des avances sur montant dû ou le solde du montant dû. L'ADEPS ne donne jamais en détail, les actions qui correspondent aux sommes versées. Elles n'apparaissent (les actions) donc pas en écritures ventilées, dans la comptabilité. ... comment dès lors remarquer le double emploi de factures ?

- lors des assemblées générales : cette astuce comptable !!! N'apparaît pas aux bilans.

Responsabilité : notre responsabilité ne peut être retenue en 2003 et 2004. Le CA d'aujourd'hui n'avait pas encore été élu à la gestion de la LFBTA. (CA élu en février 2005)

Quand à 2005, la comptabilité a été assurée par le trésorier conseillé par le trésorier sortant (en qualité de chargé de mission). Cette période de transition, voulue par le CA, devait permettre au nouveau trésorier d'assimiler l'élaboration et la gestion des dossiers ADEPS. La responsabilité du trésorier est surtout de s'être laissé influencer par la personnalité de son prédécesseur. Prédécesseur dont la gestion « en bon père de famille » n'a jamais suscité la moindre remise en question de la part des mandataires, dès lors pourquoi douter de ses conseils ? (La délégation de mandat de chargé de mission est jointe à la présente).

Le CA assume l'héritage du passé. Il continue jusqu'à la prochaine AG statutaire. Il se présentera alors aux mandataires des cercles pour exposer la situation et leur demander un vote de confiance.

Du résultat de celui-ci dépendra l'attitude du CA qui, soit assure la fin de son mandat ou démissionne en bloc.

Entrevue avec l'ADEPS : Suite de la réunion du 27 septembre le CA a envoyé un courrier au directeur de l'ADEPS (Lettre jointe à la présente). Le secrétaire général a ensuite pris rendez-vous avec le directeur de l'ADEPS (Monsieur René Hamaite). L'entrevue a eu lieu le 27 octobre 2007 à 10h, en présence de Mme Bidaine et de Mr Franic.

Durant cette entrevue, le Secrétaire général a appris que le dossier sera déposé très prochainement au cabinet du Procureur du Roi. Cette démarche fait suite à l'obligation légale qu'ont tous les fonctionnaires qui découvrent une suspicion de fraude dans un dossier : ils sont tenus de la signaler.

Le directeur de l'ADEPS a pris acte de notre décision d'assumer la situation. Il accepte de ne pas considérer l'équipe actuelle comme « persona non gratta ». Nous pourrions continuer à travailler en bonne intelligence avec l'ADEPS si, et seulement si, le ministre ne nous retire pas le statut de « fédération reconnue ». Seul Statut qui permet l'accès aux subsides pour toutes fédérations et ses clubs affiliés.

Le Secrétaire général : - approchera le Ministre des Sports, Claude Eerdeken pour cerner ses intentions à ce sujet.
- contactera le service juridique de l'ASIF pour se faire conseiller sur la meilleure manière d'agir dans la situation actuelle.

- informera par courrier les conseils d'administration des cercles ainsi que les membres du CA en place en 2003 et 2004.

Il est demandé aux membres du CA de ne rien divulguer avant la réception de l'information par les cercles. Par la suite, si les délégués de province le souhaitent, le secrétaire général se rendra dans les provinces pour répondre aux questions que ne vont pas manquer de se poser les archers, les mandataires des cercles.

3.4 Tir Nature :

Il semble que malgré la réunion du 29 septembre Commission Tir Nature/LFBTA bon nombre de sujet reste nébuleux pour les adeptes du tir nature.

- Le secrétaire général a entretenu, ces dernières semaines, un échange de courriels avec des membres de la commission nature, le délégué Tir nature et un arbitre nature. Ces courriels essayaient d'informer des procédures à appliquer pour que les souhaits du tir nature soient rencontrés de manières définitives et non contestables ... ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

- Le secrétaire général va informer les intéressés de ce qui, aujourd'hui, est reconnu officiellement, est en cour de reconnaissance ou nécessite l'envoi de documents pour permettre d'ouvrir le débat au niveau national. Et bien évidemment il désignera ce qui, en aucun cas, ne sera autorisé.

(Se référer aux PV du CA du 15-09 et de la réunion Nature/LFBTA du 27-09 ... 2^{ème} document est joint)

3.5 Tir en salle ... blasons de 60cm, de 40cm :

Certains cercles semblent encore et toujours ignorer les jeunes archers lorsqu'ils organisent un tir en salle. Ce constat a suscité la réaction de parents ainsi que celle du secrétaire général et du directeur technique. L'avenir ce sont les jeunes, négligeons-les et à terme, la participation se réduira comme neige au soleil. Evitons d'imposer des dépenses inutiles aux parents des jeunes qui veulent faire de la compétition. Permettons-leur de tirer en priorité dans leur province.

Le responsable « sport pour tous » rappelle que l'inscription d'un tir au calendrier LFBTA avec le niveau « Ligue », implique l'acceptation des archers sur blasons tri - spots, 40cm et 60cm. Les benjamins et arcs nus tirent officiellement sur blason de 60 cm, les cadets et adultes qui le souhaitent tirent sur blason de 40 cm, les autres tirent sur tri – spots.

Le responsable à l'arbitrage travail sur une proposition visant à retirer la reconnaissance « Ligue » aux organisations hostiles à l'un ou l'autre des blasons. (Un courriel de P. Prieels du 28-10-06 propose de les ramener au niveau de tir de province).

[Pourquoi ne pas aller plus loin et les classer « tirs aux boudins »](#) (tir non inscrits au calendrier LFBTA) ?
[Nous](#) évitons ainsi de dévaluer la valeur des tirs de province.

[En tous les cas, quel que soit la prose qui sera choisie, celle-ci devra être intégrée au RST pour lui donner de la légitimité et insister sur le côté contraignant de la proposition.](#)

3.6 Concours COIB/Loterie Nationale ... NON ENVOI ! : ce point n'engage que le Secrétaire général.

A l'occasion des 100 ans du COIB, la loterie nationale à lancé un jeu à gratter ... olympique.

Il a été demandé au secrétaire général d'en faire la publicité près de nos cercles. Il ne l'a pas fait.

Apporter une aide financière aux clubs et aux sportifs via le sponsoring, l'octroi de subsides, le secrétaire général crie bravo ... mais lier un gain possible pour les membres des clubs sportifs (les mineurs y compris) à une action commerciale liée à un jeu d'argent, le secrétaire général ne cautionne pas.

La Loterie et le COIB ont envoyés des documents aux clubs sportifs, je me désolidarise de cette démarche.

D'autre que le secrétaire général ont réagis à cette opération pour des raisons plus mercantiles (la presse en a fait état), ... les libraires ont protestés par l'entremise de leurs associations ... cette action ne prend pas en compte l'exclusivité de vente des produits de la Loterie qu'ils partagent par tradition avec la poste.

4. Rapport du trésorier :

Plan programme 2007 :

Le volet financier du « Plan Programme 2007 » est quasi terminé.

Finances LFBTA :

Le trésorier remet à chaque membre du CA présent, des documents comptables présentant la situation financière de l'ASBL aujourd'hui.

Ces documents, la balance des comptes généraux (période 01/06 à 10/06) et la situation au 26-10-06 de la gestion d'exploitation, sont joints à la présente.

5. Rapport du responsable à l'arbitrage, aux règlements et à l'international :

Règlements de Belgique –salle et plein air- :

Le responsable à l'arbitrage rédige les règlements de Belgique en salle et en plein air. Nous en aurons la primeur prochainement.

tir en salle blasons de 60cm, de 40cm :

Une proposition pour éviter le refus des blasons 40 cm et 60 cm par les organisateurs (voir point 3.5 du présent rapport) sera présentée prochainement à l'approbation d'un prochain CA.

6a Rapport du responsable de la gestion sportive et de la lutte contre le dopage :

Plan programme 2007 :

Le responsable à la gestion sportive remet à chaque membre du CA présent, la liste présentant la désignation officielle des élites au plan programme 2007 ainsi que le programme général de la saison 2006-2007.

Le volet littérature du « Plan programme 2007 » sera bouclé en temps et heure.

Critères de sélection pour les Championnats du Monde en salle : Izmir mars 2007 (Turquie).

Ceux-ci sont visibles sur le Site LFBTA et ont été envoyé dans tous les cercles.

Les principaux changements par rapport à 2005-2006 sont les points quotas revus légèrement à la baisse (points calculés sur base des 6 dernières années) et surtout l'obligation de devoir les réaliser deux fois plutôt qu'une seule fois l'an dernier.

Seniors : terminer à l'une des 3 premières places du BAIC 2006-2007 et réaliser au minimum deux fois les points de référence ... (RD-555, CD-565, RH-565 et CH-580).

En cas de désistement, seul le 4^{ème} du BAIC peut être repêché

Juniors : terminer à l'une des dix premières place du BAIC et réaliser au minimum deux fois les points de référence ... (RD-555, CD-560, RH-565 et CH-575).

Le comité exécutif national se réserve le droit de délibérer la position d'un candidat afin de pouvoir, le cas échéant, compléter une équipe.

Arcs nus au championnat de Ligue :

L'ouverture des compétitions en salle, du calendrier 2006-2007, aux arcs nus nous amène à proposer une avancée supplémentaire en faveur de leur intégration au paysage du tir à l'arc en LFBTA : leur ouvrir le championnat de Ligue en salle.

Le seul bémol, pour cette saison 2006-2007, est que nous ne pourrons lier leur participation à l'instar des autres catégories à la participation à 5 compétitions reprises au calendrier. La décision de leur ouvrir le championnat étant prise en cour de saison.

Nous les accueillerons donc en démonstration pour leur première participation à la quête du titre de « Champion de Ligue »

Ne pas oublier d'ajouter une annexe au règlement de sélection pour le championnat LFBTA en salle. Ne pas perdre de vue que le calcul du classement après les 30 flèches de qualification sera différent de celui des autres catégories.

6b Rapport du directeur technique :

Championnat d'Europe FITA :

Ce championnat est certainement le plus mal organisé de tous ceux auquel le DT a participé jusqu'à aujourd'hui. Une autre grande constance de celui-ci est : le vent qui fut omniprésent et fort tout au long du championnat ... j'en veux pour preuve, les résultats de l'ensemble des archers (toutes nationalités confondues) qui ont été largement sous leur niveau habituel.

Le directeur technique est satisfait de la prestation de nos archers. Pour la première fois, dans un championnat intercontinental, ils se sont tous classés en ordre utile lors des qualifications pour pouvoir participer au premier tour éliminatoire.

Une autre source de satisfaction est la 5^{ème} place de l'équipe recurve. Si d'aventure cette performance se répète au Championnat du Monde en 2007, elle serait synonyme de place quota d'une équipe belge aux jeux olympiques de 2008 ... acceptons en l'augurer.

Rapport du responsable Sport pour tous et de la Jeunesse :

Championnat du Monde FITA Juniors et Cadets 2006 : MERIDA (Mexique).

Organisation de très grande qualité.

Résultats sportifs individuels de bonne facture pour l'ensemble de l'équipe, quatre archers ont atteint les 8^{èmes} de finale et deux archers les 16^{èmes}.

- *Aurore Vandevorde* : après une prestation moyenne en qualification (47^{ème}), elle réalise un très beau parcours en matches. Elle se classe à une très belle 11^{ème} place

- *Catheline Dessoy* : épreuve qualificative tendue d'où elle émerge 14^{ème}. Son émotivité la trahi en 16^{ème} de finale, elle termine 20^{ème}.

- *Sarah Prieels* : un début difficile suivi d'une belle réaction, elle est 15^{ème} des qualifications.

Après un 1^{er} tour de très belle facture, elle échoue en 8^{ème} de finale face à la 2^{ème} des qualifications en réalisant les meilleurs points des éliminés (109-111). Sarah se classe à une excellente 9^{ème} place, devant Joyce Simons (HBL).

- *Pierre Huin* : qualifié in extremis pour participer à son premier grand championnat, il découvre le monde de l'international. Il tentera tout au long du championnat de se surpasser mais deux erreurs de débutant lors des 32^{èmes} de finale le font échouer à la 61^{ème} place finale. Il n'a toutefois pas à rougir de cette première prestation à ce niveau.

- *Laurent Piette* : un 90m un peu en deçà de son niveau mis à part, Laurent est 6^{ème} à l'issue des qualifications, de bon augure pour la suite. Bye au 1^{er} tour, il gagne son 16^{ème} de finale en signant un des plus haut score (113). En 8^{ème}, bien que ne commettant pas la moindre erreur (rien que du jaune mais pas assez de 10) il s'incline et termine 13^{ème}.

- *Julien Depoitier* : débute comme à son habitude par un mauvais 90m, réalise une lente remontée qu'il termine en fanfare avec le 3^{ème} score à 30m. Il est 16^{ème} à l'issue des qualifications. Bye au 1^{er} tour, il réalise un bon 16^{ème} de finale qu'il gagne au shoot off (109-109). En 8^{ème}, il ne produit pas son meilleur tir et est battu. Il se classe 16^{ème}.

- *Cédric Rolly* : se met seul la pression, son désir de bien faire est trop grand ... il réalise une petite prestation et signe la 29^{ème} place qualificative. Seul compound Junior à devoir se battre en 32^{ème}, et bien qu'il se mette à nouveau trop de pression, il gagne et rejoint ses compagnons en 16^{ème}.

En 16^{ème}, libéré de la pression il forcera le shoot off (110-110) pour finalement s'incliner et se classer 18^{ème}.

Résultats sportifs par équipe qui nous laisse un arrière goût de trop peu. Les très belles prestations réalisées aux coupes juniors laissaient espérer un bon résultat.

5^{ème} des qualifications, les deux équipes (RHC et CHJ) devront se contenter de la 8^{ème} place finale.

Catégorie YOYO :

Certains jeunes archers (HBL) sont peu respectueux du choix de leur catégorie de tir sur l'ensemble d'une saison. Ils s'inscrivent à la carte tantôt dans leur catégorie d'âge, tantôt dans la catégorie d'âge supérieur, pour faire marche arrière à la première occasion favorable.

Cette pratique n'est pas correcte et a été dénoncée au Nationale, le problème est que en HBL, cette pratique anarchique est avalisée et ne suscite aucune réaction allant dans le sens que nous souhaitons. Nos représentants au nationale reviendront à la charge, mais ne nous leurrerons pas, la régularisation de la situation a très peu de chance d'aboutir. Et même si cela devait être miraculeusement le cas, comment vérifier avec fiabilité que d'aucun ne fraude ?

Stages jeunes en province :

Le responsable du « sport pour tous » propose que soient organisés à l'échelle des provinces des entraînements collectifs en salle au bénéfice des jeunes archers (14-17 ans). Le but avoué est la détection d'éventuels talents ignorés, l'espoir de susciter chez l'un ou l'autre jeune archer l'envie de s'essayer à la compétition en plein air. Le responsable du « sport pour tous » se propose d'encadrer ses entraînements.

Le délégué de Liège est assez pessimiste, pourquoi des jeunes se déplaceraient-ils en province alors qu'il est déjà si difficile de les faire se déplacer jusqu'aux cercles ?

La démarche mérite quand même d'être tentée, espérons qu'elle permettra d'étoffer la participation à nos compétitions en plein air.

8. Rapport du responsable de la Communication :

La communication se porte bien :

Le responsable communication a envoyé, en début d'année, le calendrier LFBTA/FRBTA à toutes les agences de presse et autres médias. Il insiste sur les organisations de niveau national.

La méthode porte peu à peu ses fruits, dans un passé proche, un journaliste s'est présenté à Beaumont (club de 4 cibles) et « Télé Sambre » était présente lors du Ligue de SSC.

Spordium TV :

Un projet de télévision sur le net, qui envisage de centrer ses émissions sur les sports orphelins de média, est présenté par le responsable communication.

« Spordium TV » devrait voir le jour à l'initiative de trois personnes dont Pascal Jacqmin cameraman et membre émérite du GPE (Evere).

« Spordium TV » envisage de consacrer ses premières diffusions au « Tir à l'Arc », le cameraman possédant déjà un fond d'images consacrées à notre sport.

La présentation du projet est jointe à la présente.

Que nous demande-t-on ? : - nous ne devons pas délier les cordons de la bourse actuellement.

- des facilités d'accès près des clubs organisateurs

- la mise à disposition de consultants capables de former un duo avec un journaliste pour assurer des commentaires.

- une information près des membres de l'existence de « Spordium ».

Que répondons-nous ? : l'équipe de « spordium TV » peut filmer nos compétitions si elle trouve un terrain d'entente avec nos cercles organisateurs. Aucun accord de partenariat LFBTA/Spordium n'existant, il ne peut en aucun cas être question de forcer la main de nos cercles en invoquant « se présenter au nom de la LFBTA ».

Les cercles et membres de la LFBTA peuvent s'ils le souhaitent jouer au consultant, mais en aucun cas nous ne l'imposerons.

Nous sommes prêts à informer, nos membres, de l'existence de « Spordium TV » par l'intermédiaire de notre site, des adresses courriels « lfbta.be » si l'on nous fournit la maquette à envoyer.

9. Rapport des délégués tir nature et de provinces :

9.1 Délégué du Brabant : Rien à signaler

9.2 Délégué de Liège :

PV CA 24.03.06 :

Celui-ci n'a pas encore été publié dans l'archer. Il était programmé ainsi que celui du 09 juin dans l'Archer n°3 2006. Par manque de place il ne paraîtra que dans le n°4.

Le délégué demande qu'un courrier soit envoyé aux cercles et aux arbitres pour les informer de la décision que le CA a prise à propos des tenues. Le secrétaire général demandera au responsable de l'arbitrage de le faire.

Pour rappel : « Extrait du PV du 24.03.06 »

4.5.2 Tenues autorisées sur les pas de tir : partant du constat qu'appliquer à la lettre la liste des tenues LFBTA, surtout pour les pantalons, pose problème aux arbitres et aux organisateurs : le délégué de Liège a fait une proposition au CA (copie de cette proposition est jointe à la présente). Elle a le mérite de mettre un terme à la polémique qui, sans cesse, est relancée sur les pas de tir et dans les assemblées.

Le CA décide de maintenir la dite liste mais d'ajouter une nuance dans son application.

A l'avenir, le port du pantalon du club (*bien que toujours fortement encouragé par la LFBTA*) ne sera plus une condition sine qua non pour qu'un archer puisse participer et être classé à une compétition. Le pantalon devra toutefois être correct, les jeans décolorés, troués et autres artifices ... ne seront pas autorisés.

Le port du tee-shirt et/ou du polo du club est quant à lui : obligatoire.

La tenue blanche reste autorisée.

Cette formule a le mérite de permettre aux nouveaux membres de participer aux compétitions tout en laissant aux cercles le temps de leur fournir une tenue de club complète.

Programme « résultats des compétitions » : où en est-on ?

Le programme existe et a déjà été testé à la FITA de LFE. Il nécessite encore quelques améliorations.

Mais le financement de l'opération n'est pas encore solutionné. Comme, le but est de donner gratuitement le programme aux cercles organisateurs, l'intervention d'un parraineur est absolument nécessaire. Dès qu'un sponsor aura décidé de nous suivre dans l'aventure, le programme sera reproduit et distribué.

9.3 Délégué tir nature :

Réunion Commission Tir nature/LFBTA du 27-09-06 :

Se rapporter au point 3.4 du présent PV.

Arbitrage « Tir nature » :

Avoir limiter l'examen d'arbitre à la matière se rapportant au tir nature pour attirer des adeptes du « Tir nature » vers l'arbitrage de leur discipline, montre aujourd'hui ses lacunes.

Les arbitres « Tir nature » officiant suite à cette formule d'examen, sont orphelins de connaissances indispensables pour aborder l'arbitrage dans de bonnes conditions.

Pour éviter les erreurs et les polémiques qui dernièrement ont secoué le petit monde de l'arbitrage « Tir nature », il est temps de renforcer le niveau de connaissance des arbitres nature.

Comment ? En étoffant la matière à connaître pour l'examen d'arbitrage « Tir Nature ». L'examen pourrait porter sur : le Livre 1 FITA, le Livre 4 FITA (tir en campagne), le Livre 5 FITA (l'épreuve animalière en 3D), le Règlement 3di, le règlement tir nature LFBTA ou Belge + son annexe, le règlement tir 3D LFBTA ou Belge et le règlement de tir à l'arc nu en salle.

Il serait bon d'ajouter une connaissance succincte du fonctionnement des structures internationales et nationales du Tir à l'Arc : compétences et limites territoriales de la FITA, de l'EMAU, de la FRBTA, de la LFBTA et de la HBL.

10. Dernières nouvelles

Les « championnats de Belgique en Plein air » ont été attribués par le national.

Les championnats « seniors » et « par équipe », prévus le 1^{er} week-end de septembre 2007, seront organisés par le GSR (LFBTA). Le championnat des « jeunes » sera organisé le 15 septembre 2007 par KJSS (HBL).

11. Date du prochain CA :

La date retenue pour la prochaine réunion est le vendredi 08 décembre 2006 à 19h30 dans les locaux du siège social.

Documents joints au présent PV :

Liste des transferts, liste des nouveaux membres 2006 et 2007, documents ADEPS (irrégularités comptables), Analyse impact irrégularité sur finances LFBTA, Mandat de charger de mission 2005 de Undorf, courrier au Directeur Adeps, lettre à la commission Nature, courriel de Ph. Prieels (28.1.06), balance des comptes généraux (01-06 à 10-06), situation de la gestion d'exploitation LFBTA au 26-10-06, liste officielle des élites au plan programme, programme général de la saison 2006-007 et projet « Spordium TV.

La séance se termine à 24h00



Pour le CA

Léon Lejeune, Secrétaire Général

